



POST TENERAS IUX

## ARRÊTÉ

prolongeant le "Chemin de Vermont", du chemin du Vidollet à la rue du Grand Pré et changeant l'appellation de deux artères dans le quartier de Vermont-Beaulieu.

du 11 mars 1952

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la percée du nouveau tronçon du chemin de Vermont sur la rue Chandieu;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat en date du 23 décembre 1949 et de la Ville de Genève en date du 18 janvier 1950;

considérant d'autre part que les appellations de "Chemin" de Vermont et de "Chemin" du Vidollet ne correspondent plus à la réalité;

## ARRÊTÉ :

- 1) De changer l'appellation de deux artères connues sous les noms de "Chemin" de Vermont et "Chemin" du Vidollet et de leur donner les noms de : Rue de Vermont et rue du Vidollet.
- 2) De donner le nom de "Rue de Vermont" au tronçon d'artère aia dans le prolongement de la dite rue et qui tend de la rue du Vidollet à la rue du Grand Pré, englobant le premier tronçon de la rue Chandieu, lequel change en conséquence de dénomination.

Ces changements entreront en vigueur le 1er juillet 1952.

\*\*\*

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat:

*F. Combel*

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.
Ville de Genève	1 ex.

